



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1412 du 7 septembre 2012

Sommaire

| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| 1. Agenda | 2 |
| 2. Infos brèves | 2 |
| 3. Commission Exécutive Fédérale 5 et 6 septembre : | |
| - Appel de la C.E. Fédérale pour le 23 octobre 2012 | 3-4 |
| - Motion de la C.E. Fédérale sur le traité européen de stabilité | 5-6 |
| - Note aux orgas suite à l'élection du nouveau Secrétaire Général de la Fédération | 7 |
| 4. Conférence environnementale : table ronde préparatoire du 29 août | 8-13 |
| 5. Catégorie C : Réponse de la Ministre de la Fonction Publique | 14-15 |
| 6. CEREMA : Les syndicats du CERTU ne rencontreront pas le préfigurateur | 16 |
| 7. Agenda social de la FP : l'urgence est aux mesures concrètes | 17 |
| 8. Abrogation du décret sur la réorientation professionnelle | 18 |
| 9. Compte-rendu CGT/SGG du 22 août 2012 | 19-21 |
| 10. 4 pages UIT : les transports, une priorité pour les salariés | 22-25 |
| 11. Bon de commande : NVO Spécial rentrée | 26 |



AGENDA

7 septembre 2012 :
Cabinet / CCAS

7 septembre 2012 :
Ministres de l'écologie et transports/Syndicats :
table ronde sociale

10 septembre 2012 :
DRH-DSCR/Syndicats :
Gestion des corps DPSCR, IPCSR et SNEPC

11 septembre 2012 :
Groupe d'échanges "Sécurité routière"

13 septembre 2012 :
OS / DAM

14 septembre 2012 :
Conférence environnementale

15 septembre 2012 :
Conférence environnementale

17 septembre 2012 :
DRH/CGT : Décret dérogations garanties minimales

17 septembre 2012 :
Bureau UGFF-CGT

18 septembre 2012 :
Groupe d'échanges MEDDE

19 septembre 2012 :
Comité de suivi VN

19 septembre 2012 :
Secrétariat fédéral

19 septembre 2012 :
CE de l'UGFF-CGT

20 septembre 2012 :
CE de l'UGFF-CGT

20 septembre 2012 :
OS / DG VNF

21 septembre 2012 :
CHSCTM : comité de suivi

25 septembre 2012 :
CCAS

25 septembre 2012 :
CE de l'OFICT-CGT

26 septembre 2012 :
Bureau UIT-CGT

27 septembre 2012 :
CGT/DRH : CIGEM Attachés



INFOS BREVES



Chiffres du chômage Pour d'autres politiques de l'emploi et de nouveaux droits pour combattre le chômage Communiqué de la Cgt et du Comité National Cgt des privés d'emploi

La nouvelle hausse record du chômage de 1,4 % en juillet porte le nombre de salariés privés d'emploi à 2 987 200 pour la seule catégorie A. Si l'on y ajoute les catégories B et C (travail partiel dans le mois), ce sont 4 733 000 personnes qui sont à la recherche d'emploi. Avec ceux qui perçoivent le RSA, ceux qui sont en formation, etc... qui ne sont pas comptabilisés, la barre des 5 millions de chômeurs est franchie. Les jeunes de moins de 25 ans et les plus de 50 ans sont les premières victimes. La fin des CDD et des missions intérim sont les principales causes de cette hausse du chômage. Au cours de la conférence sociale, la CGT a réaffirmé l'urgence de prendre de nouvelles dispositions pour protéger les salariés au travers d'une véritable politique de création d'emplois, tant dans le public que dans le privé, pour contrer ce qui ressemble de plus en plus à une offensive patronale organisée de dégradation de l'emploi dans tout le pays.



L'emploi De véritables emplois d'avenir sont indispensables !

La situation de l'emploi -et en particulier de l'emploi des jeunes- est particulièrement préoccupante, nous en faisons tous le constat. La politique de l'emploi doit enfin se fixer l'objectif de création d'emplois de qualité pour répondre aux besoins économiques et sociaux. La CGT considère que les emplois d'avenir sont une mesure d'urgence qui devrait s'insérer dans une série de mesures plus ambitieuses tant pour les jeunes non qualifiés que pour les plus qualifiés. Il est indispensable de faire aujourd'hui mieux que ce qui s'est fait dans le passé en matière de contrats aidés. Ceux-ci ont démontré leurs limites concernant l'accès durable dans l'emploi. Il est hors de question d'entraîner les jeunes dans un parcours qui les laisserait trois ans après sans débouchés et sans « avenir ».



Tunisie Stop à la complémentarité des femmes !

Alors que les femmes tunisiennes se sont engagées avec courage dans la lutte pour la construction d'une société démocratique, elles subissent d'incessantes tentatives de remise en cause de leurs acquis historiques de la part des forces au pouvoir.

S'il était adopté, le projet de l'article 28, qui consacre une vision paternaliste en instaurant une notion de « complémentarité » des femmes par rapport aux hommes, marquerait une régression par rapport à l'actuel statut des femmes tunisiennes. Il irait à l'encontre de leur juste combat pour l'égalité pleine et entière. La transition politique que vit la Tunisie offre des opportunités sans précédent de consolidation des droits actuels des femmes, mais aussi de progrès. Progrès indispensables, notamment en matière de droit à la santé, à l'enseignement, à l'éducation, à l'emploi, à l'accès aux postes de décision, à la dignité, à l'autorité parentale...

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Appel à la mobilisation et à la grève de la Commission Exécutive Fédérale pour le 23 octobre 2012

Notre pays connaît depuis cet été une nouvelle dégradation économique et sociale : le chômage a augmenté en juin et juillet pour le quinzième mois consécutif.

Les dépenses de consommation des ménages sont en recul au deuxième trimestre et l'INSEE anticipe une baisse du pouvoir d'achat de 1,2% cette année, une première depuis 1984.

L'accès aux soins devient de plus en plus difficile pour des millions de personnes. Un tiers de la population y renonce faute de moyens.

Les prévisions de croissance pour 2013 sont d'ores et déjà revues à la baisse et engendrent de nouvelles coupes dans les dépenses pour répondre à l'exigence de ramener le déficit à 3% du PIB l'an prochain alors que les plus aisés, notamment les rentiers, demeurent préservés.

La CGT porte d'autres exigences et une autre répartition des richesses. D'autres solutions sont possibles en passant notamment par une mise à plat de la fiscalité.

La hausse du SMIC de 2% au 1^{er} juillet, bien qu'en rupture avec les six années précédentes n'a pas répondu à l'urgence salariale.

Désirant afficher un changement avec la politique menée par Nicolas SARKOZY, le gouvernement de François Hollande a pris certaines dispositions : possibilité de départ en retraite à 60 ans pour les carrières longues, hausse de 25% de l'allocation de rentrée scolaire, hausse de 25% du plafond du livret A, refiscalisation des heures supplémentaires, créations de postes et de classes dans l'enseignement ...

Mais les salariés sont toujours en attente de mesures rapides pour la pérennisation des emplois, des entreprises, des sites industriels alors que les annonces de plans sociaux et de restructurations les conduisent par milliers vers le chômage.

La conférence sociale des 9 et 10 juillet a certes débouché sur un volumineux programme de négociations, concertations ou projets de loi qui s'étalent jusque fin 2013 mais qui ne répondent pas aux demandes de mesures d'urgence pour soulager les plus défavorisés.

En Europe, l'ensemble du mouvement syndical dénonce le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance et demande sa non ratification par les Etats. Les salariés se mobilisent contre les plans d'austérité : le 15 septembre en Espagne, le 20 septembre en Italie, le 30 septembre en France, au mois d'octobre au Royaume Uni.

Pour sa part, la Fédération CGT Equipement-Environnement appelle à un référendum pour gagner la non ratification du traité européen de stabilité, rejeté par la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et arracher d'autres mesures !

Dans le cadre de la semaine d'action initiée par la fédération européenne de l'industrie, les fédérations CGT affiliées appellent à une journée d'action le 9 octobre avec manifestations à Paris et en province pour l'industrie et l'emploi.

Les retraités appellent à une journée nationale d'action unitaire le 11 octobre avec une manifestation nationale à Paris sur le pouvoir d'achat, la prise en compte de l'autonomie et l'accès aux soins.

Dans la fonction publique, malgré l'annonce de l'arrêt de la RGPP, le cadre budgétaire établi par la nouvelle majorité impose une nouvelle réduction des effectifs et des moyens de fonctionnement hors enseignement, police et justice ainsi que le maintien du gel des salaires pour tous les fonctionnaires. Un nouvel acte de décentralisation est annoncé et un agenda social a été présenté le 4 septembre aux organisations syndicales. Celui-ci ne doit pas faire l'économie d'un bilan des réformes pour permettre une vraie réflexion de fond sur les missions de la fonction publique, les conditions de leur mise en oeuvre et leur financement.

Le projet de décret abrogeant le décret d'application de la loi dite mobilité, instaurant notamment la possibilité de licenciement économique dans la fonction publique montre que les choses peuvent évoluer dans le bon sens.

Au ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie, lors d'une première audience le 2 août, la CGT a interpellé la ministre sur plusieurs points en attente de signes forts, notamment : arrêt des restructurations et réorganisations de services, redonner du sens et des objectifs clairs pour les personnels, arrêt des fusions de corps et des abandons de missions, revalorisation statutaire pour l'ensemble des agents, reconnaissance de la pénibilité avec bonification du service actif, extension du décret amiante, retrait de la PFR, mise en oeuvre de la résorption de la précarité. Elle a aussi demandé l'organisation d'une réunion pilotée par le cabinet de la ministre sur le schéma des effectifs et des recrutements ministériels ainsi qu'une réunion spécifique sur le dossier OPA (intégration fonction publique territoriale, recrutements et évolution statutaire). De plus la CGT sera reçue fin septembre sur les dossiers voies navigables, maritime et routes.

Car à l'heure où la conférence environnementale des 14 et 15 septembre se prépare, dans les services, dans les collectivités territoriales et dans les établissements publics les personnels continuent de faire face à des situations difficiles : suppressions de moyens, méthodes de management abusives, accidents mortels, suicides, retards dans les actes de gestion occasionnant de gros problèmes pécuniaires.

La CGT note une écoute attentive et une prise de conscience de l'ampleur des dégâts de la part de la ministre mais ne constate aucune rupture dans la mise en oeuvre des chantiers ouverts pendant la RGPP.

Les personnels attendent des mesures concrètes et rapides.

La fédération nationale équipement-environnement CGT réaffirme l'urgence de mesures favorables aux politiques publiques qui représente un des points d'appui de la croissance. Elle estime que la mobilisation des personnels est nécessaire pour renverser la logique de baisse des moyens.

C'est pourquoi, elle appelle l'ensemble de ses organisations à construire dans l'unité la plus large une grande mobilisation en territoire avec un rassemblement national devant le ministère le 23 octobre pour l'emploi, les salaires et la défense et la reconquête de nos missions.

Montreuil, le 6 septembre 2012



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Motion de la commission exécutive fédérale

Un référendum pour gagner la non ratification du traité européen de stabilité et arracher d'autres mesures !

Les effets de la crise économique et sociale ont atteint des niveaux insoutenables pour des millions d'européens. Les mesures d'austérité aggravent la situation et provoquent d'énormes dégâts sociaux. Partout en Europe les mêmes logiques sont imposées de façon coordonnée.

Celles-ci font pourtant preuve de leur inefficacité pour régler les problèmes de la crise et révèlent leurs effets dévastateurs sur les populations. Sous couvert de « discipline budgétaire », l'austérité oblige les Etats à mener des politiques budgétaires, fiscales et sociales contraignantes engendrant une pression à la baisse sur les salaires, une dégradation des conditions de travail, de la protection sociale, des conditions de départ en retraite, la privatisation des services publics sans pour autant relancer la croissance ni rassurer les marchés financiers. Ces mesures sont celles qu'on impose aujourd'hui notamment au peuple Grec et qui en menacent bien d'autres.

Le 1^{er} mars 2012, 25 des 27 Etats de l'UE ont signé le traité sur la stabilité, la coordination et la Gouvernance (TSCG) qui contraindrait encore plus les gouvernements. Celui-ci devrait entrer en vigueur dès lors que 12 Etats signataires l'auront ratifié au plus tard le 1^{er} janvier 2013.

Il prévoit notamment :

- l'équilibre des budgets des gouvernements,
- l'instauration de la règle dite « d'or » dans leur constitution avec mise en place d'un mécanisme de correction automatique non soumis à délibération parlementaire,
- l'obligation de résorption sur trois ans de la dette publique si elle dépasse 60% du PIB,
- la présentation d'un programme de réformes structurelles contraignantes en cas de dépassement de 3% de déficit et 60% de dette,
- la soumission à la commission européenne et au Conseil européen des projets nationaux d'émission de dette,
- la mise en place de sanctions pour les Etats reconnus en infraction par la commission avec possibilité pour chaque Etat de porter plainte à leur encontre devant la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Avec ce traité, les Etats n'auraient quasiment plus aucune marge dans le choix de leurs politiques et les actions syndicales qui iraient à l'encontre des règles exigées pourraient être considérées comme « anti-constitutionnelles ».

Une fois de plus, un lourd tribut serait payé par les salariés et les plus défavorisés pour répondre aux exigences des marchés financiers et des multinationales.

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) comme l'ensemble du mouvement syndical européen est opposée à ce texte, elle dénonce le caractère non démocratique de son processus d'élaboration et propose un autre contrat social pour l'Europe.

Pour la CGT ce traité est contraire à l'Europe sociale, il ne ferait qu'alimenter les rejets des solidarités, les replis nationaux, la montée des forces nationalistes et d'extrême droite. Elle exige donc sa non ratification par la France. Elle estime que la sortie de crise passe par d'autres solutions et réaffirme ses dix exigences :

- 1-Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux
- 2-Contrôler les aides publiques aux entreprises
- 3-Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements
- 4-Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires
- 5-Stopper les suppressions d'emplois
- 6-Développer les politiques publiques et les moyens des services publics
- 7-Réformer la fiscalité en profondeur
- 8-Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits
- 9-Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux
- 10-Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique

Le président François Hollande, qui a dénoncé tout au long de sa campagne électorale les effets néfastes de l'austérité, s'apprête néanmoins à faire ratifier le traité européen par le Parlement français et à inclure son dispositif dans la Loi organique relative au pilotage des finances publiques sans aucune consultation citoyenne. Le texte devrait être adopté au conseil des ministres du 19 septembre pour être présenté au parlement début octobre.

Les agents de la fonction publique et les usagers des services publics subissent les dégâts causés depuis des années par les restrictions budgétaires liées aux réformes pour répondre aux exigences de résorption d'une dette dont ils ne sont nullement responsables. Ce traité, s'il était ratifié, fermerait la porte à de nombreuses évolutions favorables aux politiques publiques.

Les salariés du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, du ministère de l'égalité des territoires et du logement, des collectivités territoriales, des établissements publics ont subi les conséquences désastreuses de la RGPP et de la RéATE sous le précédent gouvernement. Le changement de majorité voulu par les français doit leur donner les moyens d'une meilleure qualité de services publics et de meilleures conditions de travail et non les dégrader davantage.

C'est pourquoi, la fédération nationale équipement-environnement CGT :

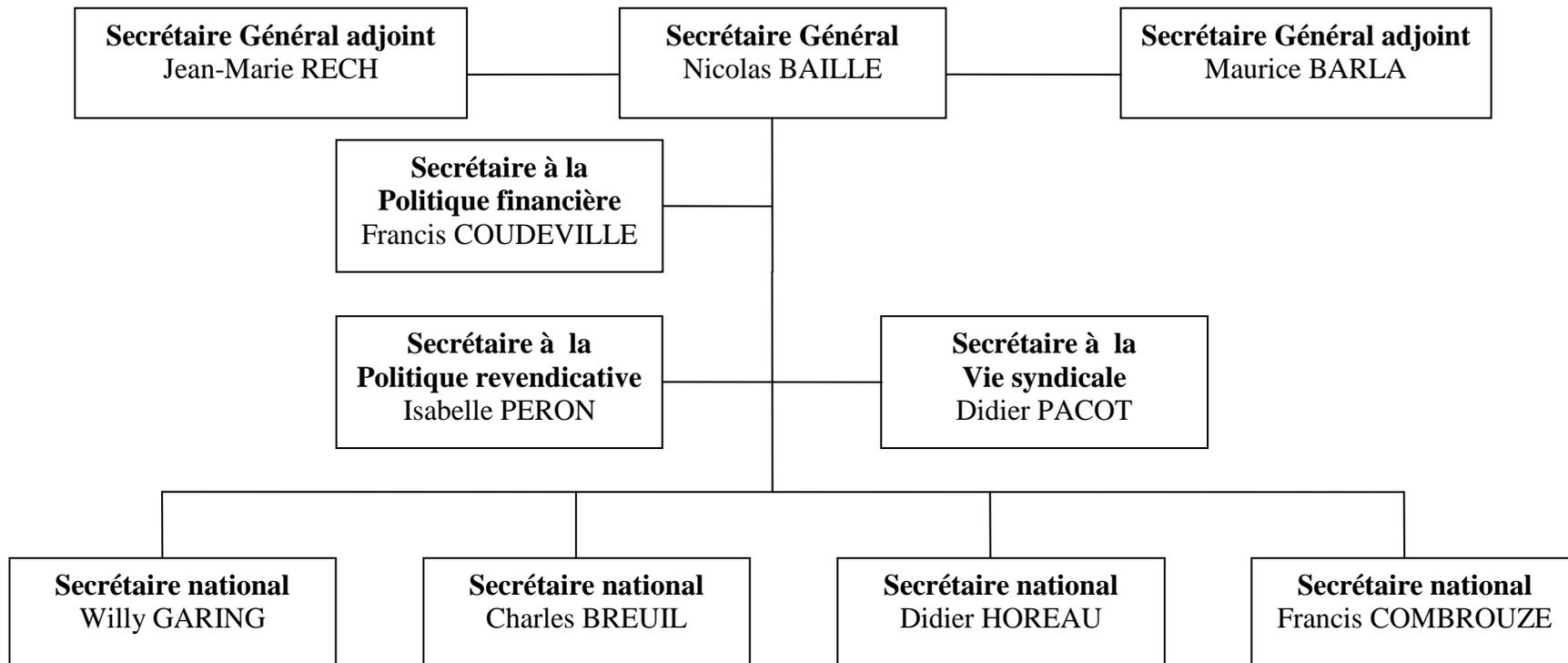
- décide d'engager une campagne d'information auprès des salariés et des usagers en montrant les conséquences néfastes pour les salariés et les citoyens et le recul considérable de la démocratie que ce traité engendrerait.
- demande la non ratification du traité
- se prononce pour la mise en œuvre d'autres mesures plus justes et plus sociales
- décide de s'adresser aux parlementaires pour leur demander de ne pas ratifier le traité
- demande l'organisation d'un référendum.

Note aux organisations de la Fédération

Comme cela avait annoncé au 14^{ème} congrès fédéral par Jean-Marie RECH à savoir qu'il passera la main à Nicolas BAILLE un an avant le 15^{ème} congrès, la Commission exécutive fédérale du 5 septembre 2012, comme le prévoit les statuts fédéraux, a élu Nicolas BAILLE comme nouveau Secrétaire général de la Fédération.

Jean-Marie RECH reste au sein de la direction fédérale comme Secrétaire général adjoint. Maurice BARLA demeure également Secrétaire général adjoint. Pour le reste le Secrétariat reste inchangé.

Ci-dessous l'organigramme actualisé du Secrétariat fédéral :





- Aux organisations du CCN

Montreuil, le 4 septembre 2012

Préparation de la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu cet été au ministère de l'Environnement pour préciser les contours de la conférence environnementale qui aura lieu les 14 et 15 septembre 2012 au CESE. Une dernière réunion préparatoire aura lieu le 7 septembre. La déclaration CGT faite à la réunion du 18 juillet a été envoyée aux organisations.

La CGT a pesé pour qu'elle inclue des thèmes sur lesquels nous portons des revendications car les enjeux économiques et sociaux de cette initiative ne doivent pas être sous-estimés. La conférence devrait en effet lancer le débat national sur la transition écologique de l'économie et plus précisément sur la transition énergétique et ouvrir de nouvelles concertations.

Voici les grandes lignes des choix arrêtés par le gouvernement et le dispositif de préparation mis en place sous la responsabilité de Marie-Laurence Bertrand pour la CEC.

Une conférence qui se situe « au même niveau que la conférence sociale ».

Telle est l'affirmation du gouvernement, en écho aux demandes portées par les ONG environnementales. Certaines ONG ont même estimé que le collège des ONG environnementales était le seul à porter clairement les enjeux environnementaux. Par symétrie à l'invitation des organisations syndicales à la conférence environnementale, elles regrettent de ne pas avoir été invitées à la conférence sociale.

La conférence environnementale est voulue comme une conférence de méthode et se tiendra annuellement dans un processus permanent.

Le format de la conférence environnementale est calqué sur celui de la conférence sociale.

- ✓ une première demi-journée avec François Hollande ;
- ✓ deux demi-journées sous forme de tables-rondes thématiques d'une durée de 5 heures ;
- ✓ une séance conclusive avec Jean-Marc Ayrault.

Les travaux de la conférence seront éclairés par un rapport concernant l'état d'avancement du Grenelle, élaboré pendant l'été par un groupe de travail restreint. En l'état, ce rapport ne nous convient pas. La CGT sera amenée à apporter sa propre vision sur la base du bilan d'étape réalisé l'an dernier.

Les thèmes arrêtés pour les tables rondes

- ✓ la transition énergétique, pour faire suite à l'engagement de campagne de François Hollande ;
- ✓ la biodiversité ;

Ces 2 tables rondes sont considérées comme prioritaires à vocation de décisions et d'actions immédiates.

- ✓ les risques sanitaires environnementaux ;
- ✓ la fiscalité écologique ;
- ✓ la gouvernance environnementale.

Après les interventions à différents niveaux de la CGT, on devrait pouvoir traiter le thème des transports dans la transition énergétique dont il est acquis qu'il recouvrirait l'ensemble des consommations et productions d'énergie. Les questions posées pour les gaz de schistes seraient de fait sur la table comme le nucléaire et les consommations d'énergies fossiles « classiques ».

L'objet central de cette table ronde sur la transition énergétique est de fixer le calendrier et des modalités du débat national sur la transition énergétique. Cela étant, la table ronde permettra aux acteurs présents de donner leur vision, leurs attentes et leurs propositions sur le fond. Cela devrait permettre d'affirmer nos orientations et de réagir aux premières déclarations qui laissent entrevoir la volonté de « décentraliser » la production d'énergie électrique au profit notamment des régions en réaffirmant notre exigence d'un service public national efficace.

Concernant les risques sanitaires environnementaux, la CGT a porté la nécessité de traiter simultanément les risques industriels.

En matière de fiscalité, la CGT pourra porter la nécessité d'envisager toute réforme de la fiscalité environnementale dans le cadre d'une réforme d'ensemble visant plus de justice sociale. Cette table ronde devrait également nous permettre d'aborder la question du financement public et privé des politiques environnementales et notre conception du pôle financier public.

Enfin, en matière de gouvernance, trois dimensions sont à appréhender : les pouvoirs nouveaux à confier en matière d'environnement aux collectivités territoriales, la question de la responsabilité sociale des entreprises pour laquelle nous portons avec diverses associations l'exigence d'une révision du décret d'application de la loi Grenelle 2 prise au départ de Sarkozy en fonction des exigences patronales et pour ce qui nous concerne les droits nouveaux pour les salariés et prérogatives des IRP.

Le dispositif de travail

- ✓ Une réunion a eu lieu le 27 août pour répartir les tâches sur les tables rondes pour lesquelles nous disposons de deux sièges de titulaires et un ou deux sièges d'experts. Chaque pilote doit rédiger une fiche de propositions revendicatives.

Il reste encore des sièges à affecter.

A ce stade, voici les pilotes et les autres camarades sollicités sur les tables rondes :

✓ *Transition énergétique*

Pilote : Marie-Claire Cailletaud accompagnée de Mohammed Oussedik et Dominique Launay (pour l'UIT)

✓ *Biodiversité*

Pilotes : Fabienne Cru-Montblanc, Francis Combrouze

La recherche des experts appelés à siéger pour la CGT est en cours.

✓ *Risques sanitaires environnementaux*

Pilote : Alain Delaunay

La recherche des camarades appelés à siéger pour la CGT est en cours (équipe *Santé/travail* et collectif *Risques industriels*)

✓ *Fiscalité écologique*

Pilote : Pierrette Crosemarie

La recherche des camarades appelés à siéger pour la CGT est en cours.

✓ *Gouvernance environnementale*

Pilote : Marie-Laurence Bertrand accompagnée de Jean-Pierre Sotura, Daniel Geneste

Une réunion du collectif Développement durable élargie à l'ensemble des camarades concernés aura lieu le lundi 10 septembre.

Montreuil, le 29 août 2012

Jean-Pierre Sotura
Daniel Geneste
Marie-Laurence Bertrand
Pierrette Crosemarie

PJ: le compte rendu de la table ronde du 29 août préparatoire à la conférence environnementale

COMPTE-RENDU 2^{ème} TABLE RONDE (29 AOÛT 2012)
EN PREPARATION DE LA
« CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE »

Délégation CGT : Mohamed OUSSEDIK, Daniel GENESTE

Rappels et précisions en ouverture faits par la Ministre :

- Niveau idem à Conférence Sociale (ouverture Président de la République, Clôture Premier-Ministre).
- Les 5 tables rondes se tiendront en simultané et d'une durée de 5 heures. Elles aborderont chaque sous-thème pendant un temps précis, strict et ordonné (plus d'ateliers, un temps envisagés).
- Les capacités des salles au CESE conduiraient à limiter les délégations de chaque organisation (2 titulaires et 1 expert pour CGT, au lieu de 2 + 2 convenu le 18 juillet). Confirmation dans les jours qui viennent (la CGT a maintenu son exigence du mini à 2+2)
- Ce n'est pas un nouveau Grenelle. L'objectif est de nouer un partenariat écologique fort, sortir avec des feuilles de route claires pour le gouvernement en actant les points de désaccord et des décisions et chantiers de travail immédiats publiquement lisibles.
- Annonce de la création d'un « mini » collège supplémentaire au schéma établi pour associer des organisations représentatives non présentes (ce sujet a donné lieu à un gros débat sans fin, particulièrement pour la FNSEA).
- La CGT a rappelé son intérêt pour la Conférence sous réserve des cohérences exprimées à la précédente table ronde. Elle a donc réitéré nos demandes non prises en compte et l'état d'esprit de la déclaration du 18 juillet.

L'échange sur le contenu des Tables Rondes, les demandes de la CGT.

Les deux prioritaires et à vocation de décisions politiques fortes et immédiates :

1/ **« Préparer le débat national sur la transition énergétique »**

Présidée par Delphine BATHO, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et Arnaud MONTEBOURG, Ministre du Redressement Productif. Facilitateur Laurence TOUBIANA (directrice IDDRI).

➔ A la demande CGT sur quel périmètre réel, il est précisé être intégral des problématiques énergie, aucun domaine ne doit échapper au débat.

➔ Sur la demande CGT d'intégrer l'enjeu Transport, cette fois relayé par CFDT, FNH et WWF, réponse positive. La CGT a également souhaité que le thème sur le soutien aux filières soit étendu à l'ensemble des énergies renouvelables en lien avec la politique industrielle.

2/ **« Faire de la France un pays exemplaire de reconquête de la biodiversité »**

Présidée par Cécile DUFLOT, Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement avec Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et Victorin LUREL, Ministre des Outre-Mer. Facilitateur, Gilles BŒUF (Pdt MNHN).

➔ Demande de la CGT d'ajouter un thème sur l'eau avec l'idée d'ouvrir une perspective de travail sur les politiques publiques nécessaires.

Réponse favorable de la Ministre et demande largement partagée par les collègues (FNSEA s'y oppose mais semble isolée et craindre l'effet boomerang sur les pesticides et pollutions).

A noter que la Ministre souhaite ajouter un thème sur la création d'emplois verts d'avenir en cohérence avec décision du Conseil des Ministres de ce jour.

Les 3 autres Tables Rondes : (Elles n'ont vocation qu'à ouvrir des chantiers pour plus tard)

3/ « **Prévenir les risques sanitaires environnementaux** »

Présidée par Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé avec Geneviève FIORASO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et Guillaume GAROT, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture chargé de l'Agroalimentaire. Facilitateur non défini.

➔ **Deux demandes CGT** : faire apparaître la formule « risques industriels » dans le thème sur le renforcement des objectifs du PNSE et associer au thème sur le renforcement de l'indépendance des expertises, l'évolution, le rôle et les prérogatives des CHSCT et CE avec droits et moyens pour les salariés.

Pas d'opposition.

4/ « **Développer une fiscalité écologique efficace et juste** »

Présidée par le Ministère des Finances (agenda européen bloqué en partie par Pierre MOSCOVICI). Facilitateur Thierry WAHL.

➔ La CGT a rappelé son souhait que le sujet soit bien intégré dans une réforme globale de la fiscalité (accord mais en veillant à ne pas renvoyer toutes décisions à des échéances trop lointaines).

➔ Accord également sur notre demande d'examiner les fiscalités existantes écologiquement nocives.

➔ Enfin la CGT a demandé que soit clairement débattu l'angle des financements.

5/ « **Améliorer la gouvernance environnementale** »

Présidée par Michel SAPIN, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social avec Frédéric CUVILLIER, Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Ecologie chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche et Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique. Facilitateur Daniel LEBEGE.

➔ Prenant acte d'un thème sur la RSE, la CGT a demandé d'y associer la remise à plat du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle et l'inscription de l'évolution des prérogatives CE et CHSCT, droits et moyens nouveaux pour les salariés.

Réponse : « ça doit faire partie des objectifs que fixera la conférence, ce sont des chantiers de travail ».

Conclusion de la réunion

Vu les évolutions du document d'ordre du jour de la Conférence, cette réunion ne peut être conclusive sur la préparation.

Prochaine table ronde vendredi 7 septembre après-midi.

Un nouveau document sera transmis d'ici le 31 août, tenant compte de la réunion de ce jour. Les appréciations de chacun seront recueillies entre le 3 et 5 septembre.

Appréciations CGT

Comme depuis le début, la CGT s'est concentrée essentiellement sur les contenus.

La donne semble avoir un peu bougé au vu des réponses apportées par la Ministre à nos demandes. Mais c'était déjà le cas à la Table Ronde du 18 juillet et le document qui s'en est suivi s'est affranchi de les traduire, ce que la CGT n'a pas manqué de faire remarquer en précisant que cela conditionnera l'état d'esprit de sa participation.

Il importe donc d'attendre la réception de la nouvelle version pour juger concrètement.

Si le document est fidèle et confirme les réponses en séance, à la Table Ronde du 7 septembre il nous faudra poser des questions de cohérence. Par exemple, si la question Transport est confirmée, ce que nous avons toujours souhaité, en Table Ronde 1. La place du Ministre de Tutelle est là et non dans la 5, ou encore le nombre de places accordées en tables rondes nous permettant d'impliquer nos organisations et experts.

Mohamed OUSSEDIK
Daniel GENESTE

PS :

Documents précédents déjà à disposition :

- Déclaration CGT TR du 18 juillet
- CR rapide TR 18 juillet
- Complément au CR en appréciation du document de travail adressé par le gouvernement le 1^{er} août (daté du 26 juillet)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Paris, le 21 AOÛT 2012

Nos Réf. : FP/2012/49979

Vos Réf. : Votre lettre du 11/07/2012

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur vos préoccupations concernant les dispositions du décret n° 2011-1445 du 3 novembre 2011 qui ont modifié le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C, en permettant un accès contingenté au 8^{ème} échelon de l'échelle 6 pour les fonctionnaires de catégorie C ne relevant pas des corps techniques.

Vous indiquez que le fait de continger l'accès à cet échelon spécial (IB 499 - IM 430) est considéré comme une injustice par les agents qui sollicitent un avancement linéaire comme leurs collègues de la filière technique.

Il convient de rappeler, s'agissant de la rémunération indiciaire terminale des agents relevant de la catégorie C, au sein des trois fonctions publiques, qu'une différence de traitement a depuis toujours été opérée entre la filière technique et les autres filières métiers. Elle traduit la nécessité, d'une part, de tenir compte du recrutement opéré au grade doté de l'échelle 5, et, d'autre part, des fonctions et responsabilités exercées par des agents qui se voient, au sein de la filière technique plus que dans d'autres filières, confier des responsabilités d'animation d'équipe.

Dans un contexte d'évolution des métiers et des compétences recherchées par les employeurs publics, il a été décidé de relever, à compter de 2012, pour les trois fonctions publiques, la rémunération indiciaire terminale des agents titulaires du grade le plus élevé de la catégorie C, et relevant d'une autre filière que la filière technique.

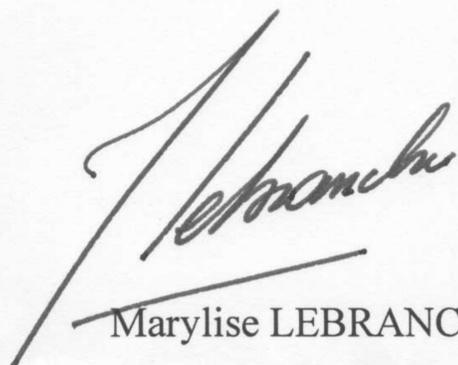
Cette réforme participe d'une harmonisation des carrières entre les personnels de la catégorie C, dont les corps sont désormais dotés du même indice sommital. Une différenciation a toutefois été maintenue, s'agissant des modalités d'accès à l'échelon terminal, afin de ne pas gommer l'écart dont a toujours bénéficié la filière technique.

.../...

Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire général
Fédération nationale de l'équipement
environnement - CGT
263 rue de Paris
Case 543
93515 Montreuil Cedex

Je suis cependant sensible à vos arguments. Cette question sera par conséquent abordée dans le cadre de la concertation que j'ouvrirai à l'automne sur les carrières et les parcours professionnels dans la Fonction publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Marylise LEBRANCHU

Le 31 août 2012

Les organisations syndicales du Certu
CGT-CFDT-FO-FSU-UNSA-CNT

à

Monsieur le Directeur du Certu

Objet : rencontre du 4 septembre 2012 avec M. Bernard Larrouturou

Vous nous avez fait part de l'organisation d'une rencontre entre les organisations syndicales du Certu et M. Bernard Larrouturou le 4 septembre prochain.

Depuis fin mai, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a suspendu la mise en œuvre du projet CEREMA. Par lettre du 15 juin, nous avons écrit à nos deux ministres de tutelle, au nom du personnel du Certu. Ces courriers précisaient nos points de désaccord avec le projet proposé, et notre souhait qu'un autre projet puisse être débattu.

À ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue, et à notre connaissance la nouvelle ministre n'a pas pris position sur le projet de réforme du RST. De plus, le gouvernement vient d'annoncer, par la voix du Premier ministre lors de son discours du 22 août dernier, un projet de loi de décentralisation pour la fin de l'année, accompagné d'une réforme de l'État pour laquelle chaque ministre doit faire prochainement des propositions concrètes d'évolution des missions et de l'organisation de l'administration.

En conséquence, et en l'absence de nouvelles orientations, il nous semble aujourd'hui inopportun de poursuivre la discussion sur ce projet.

Pour la CGT,



P. Hallet

Pour la FSU,



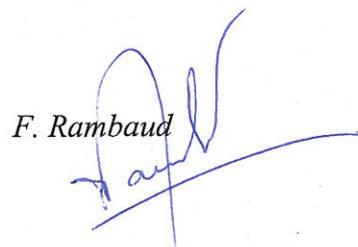
M.-L. Le Coguiec

Pour FO,



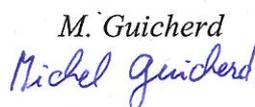
E. Brodhag

Pour la CFDT,



F. Rambaud

Pour l'UNSA,



M. Guicherd
Michel Guicherd

Pour la CNT,



P. Marchand

Copie : B. Walckenaer



Communiqué

AGENDA SOCIAL DE LA FONCTION PUBLIQUE : L'URGENCE EST AUX MESURES CONCRÈTES

La réunion du 4 septembre sur l'agenda social de la Fonction Publique, présidée par Marylise LEBRANCHU, a été l'occasion d'importants échanges.

A l'écoute des propos de Madame la ministre, la CGT a, une nouvelle fois, noté un ton et des orientations profondément différents de ses prédécesseurs, tant mieux.

La Fonction Publique et ses agents sont présentés comme des atouts pour notre pays et les politiques régressives antérieures sont stigmatisées : ce n'est pas la CGT qui va se plaindre.

Des dossiers majeurs comme, entre autres, l'égalité professionnelle, la pénibilité, le dialogue social et les moyens syndicaux, la grille indiciaire sont ouverts ou ré-ouverts : la CGT s'en félicite.

Mais à quelques exceptions, les mesures concrètes se font attendre.

Plus problématique encore, sur l'emploi et les effectifs, on en reste strictement aux premières décisions gouvernementales qui, pour de nombreux secteurs, sont synonymes de poursuite, voire d'aggravation de la pénurie.

Quant à la question brûlante et essentielle des salaires, Marylise Lebranchu demeure muette à la demande quasi unanime de revalorisation de la valeur du point. Or, malheureusement, dans le cas d'espèces, qui ne dit mot ne consent pas...

Pour la CGT, le compte n'y est pas.

Ce qui n'était pas acceptable hier ne saurait l'être aujourd'hui.

Oui, au delà des trois secteurs déclarés prioritaires, des créations nettes d'emplois sont indispensables.

Oui, il faut augmenter les salaires des agents de la Fonction publique notamment par la valeur du point.

Oui, il faut abroger le jour de carence.

Avec les personnels, la CGT entend bien avoir des réponses satisfaisantes sur ces légitimes attentes.

Avec les personnels, la CGT entrera de manière constructive et offensive dans toutes les futures négociations.

Avec les personnels, la CGT prendra ses responsabilités au regard des mesures concrètes qui seront prises.

Montreuil, le 5 septembre 2012



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 29 août 2012

COMMUNIQUÉ

ABROGATION DU DÉCRET SUR LA RÉORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat va examiner, le 11 septembre, un projet de décret abrogeant le décret 2010-1402 du 12 novembre 2010 relatif à la réorientation professionnelle.

Il s'agit là d'une des 16 mesures d'urgence demandées par la CGT au nouveau Gouvernement.

En effet, la position de « réorientation professionnelle, créée par l'article 7 de la loi dite de mobilité, remet en cause les principes fondamentaux du statut général des fonctionnaires de l'Etat.

En instaurant de fait le licenciement économique dans la Fonction publique de l'Etat, elle supprime la garantie d'emploi, gage de neutralité des fonctionnaires. En prévoyant la possibilité de mobilité géographique et professionnelle forcées « en cas de restructuration d'une administration de l'Etat et de ses établissements publics », elle soumet à l'arbitraire les agents dont « l'emploi est susceptible d'être supprimé ».

L'UGFF se félicite de l'abrogation de ce décret qui va rendre la réorientation professionnelle inopérante. Au-delà, ce sont les dispositions même de l'article 7 de la loi de mobilité qui doivent être supprimées du statut général.

Cette première mesure positive en appelle rapidement d'autres dans les domaines de l'emploi, des salaires, des carrières, des missions... pour restaurer un dialogue social particulièrement dégradé ces dernières années, et redonner à notre pays la fonction publique de haut niveau dont il a besoin.



Montreuil, le 27 août 2012

Compte-rendu de la rencontre CGT avec la Sous-direction chargée du pilotage des services déconcentrés et de la gestion des personnels des DDI du 22 août 2012

Participaient : Nicolas Mayer, Didier Pacot, Patrick Hallinger

Cette Sous-direction a sollicité l'UGFF au titre de sa fonction de pilote des composantes CGT au Comité Technique Interministériel depuis plusieurs semaines. L'UGFF a souhaité avoir les premiers éclairages politiques (sommet social notamment, discours du Premier ministre aux préfets) avant de donner réponse à cette demande de prise de contact.

Le gouvernement Sarkozy a créé cette Sous-direction en Février 2012. Cette Sous-direction (23 personnes en Août et à terme 33 qui a en «charge» les DDI est présentée par David COSTE (Sous-directeur).

Elle est composée de 3 bureaux :

- Un bureau chargé de la gestion des personnels (Directeur et Directeur adjoint des DDI, Secrétaires Généraux et adjoints et chargés de missions des SGAR, agents des plates-formes régionales RH) ;
- un bureau chargé du budget (compte 333 et marchés mutualisés) ;
- un bureau chargé de l'animation et du pilotage du réseau.

Cette construction traduit clairement une répartition des rôles entre cette sous-direction et le Secrétaire Général du Gouvernement, ce dernier étant chargé de la stratégie et des décisions. La sous-direction a la charge de la mise en œuvre du règlement des problèmes et le cas échéant des décisions.

Ces préoccupations que nous avons évoquées :

La RGPP et réorganisations : situations catastrophiques tant sur les missions, les emplois publics, les conditions de vie et travail, les moyens des services, etc....

La double gestion entre SGG (pilotage interministériel) et ministères (gestion des statuts et emploi) est à l'origine de difficultés multiples aggravées par la politique de suppression d'emplois et la compression drastique des moyens de fonctionnement des services. L'articulation claire entre les services du SGG et les DRH des ministères notamment n'apparaît pas encore arrêtée. Les décisions et arbitrages validés en CT des DDI entre le SGG et les organisations syndicales sont tout ou partie révisés par les Directeurs des DDI.

Ce point apparaît en particulier concernant la mise en œuvre des Règlements Intérieurs sur le Temps de Travail pour lesquels, les marges de manœuvre laissées à l'appréciation des négociations locales font apparaître des « débordements » du cadre fixé au niveau national. Cette situation apparaît notamment pour la mise en œuvre de la réglementation du travail dans le secteur maritime, sujet maintes fois abordé dans les négociations qui ont conduit à la rédaction de l'arrêté ad hoc du 27 mai 2011.

La CGT s'est toujours opposée à la RGPP et à ses conséquences. Aujourd'hui, la CGT exige un bilan précis dans les DDI, portant sur les conditions de mise en œuvre des missions, l'adéquation mission-moyens et le traitement des personnels.

Jusqu'à maintenant, nos propositions sont restées sans réponse, tant au niveau national que local.

Pour le moment, la sous-direction envisage de présenter un bilan social pour la fin de l'année, des éléments préliminaires seront peut-être fournis au CT du 4 octobre.

La CGT insiste fermement pour avoir des données sur la mise en œuvre du temps de travail, le suivi national et son application aux différents secteurs d'activité.

Le Comité Technique des Directions Interministérielles du 4 octobre se tiendra dans un triple contexte :

1. le rapport des inspections générales sur le bilan de la RGPP et de la Reate sera rendu le 25 septembre
2. les 4 et 5 octobre s'ouvre au sénat le débat sur la 3^e vague de décentralisation
3. les discussions budgétaires seront largement avancées.

En fonction de ces éléments, ce CT sera un moment important au regard des attentes des personnels.

Nous avons avancé les exigences suivantes sans préjuger des orientations qui devront être décidées à l'issue du bilan RGPP-Réate :

- des mesures immédiates d'arrêt des suppressions d'emplois, et des recrutements partout où c'est nécessaire.
- le maintien et la reconquête des missions de services relevant du champ de l'Etat (tel que l'ADS, l'ingénierie publique, l'ATESAT,...)
- des dispositifs de mise à niveau des droits sociaux des personnels (action sociale, restauration arbre de Noël, séjour pour enfants,...). La formation professionnelle (initiale et continue), en situation d'abandon ces dernières années, doit être le moteur du développement des qualifications et du développement humain pour un service public de qualité.
- le droit à la mobilité doit être reconnu au sein d'une direction comme entre directions, dans le respect des règles statutaires et de la volonté des agents.

Toutes ces questions ont été évoquées et nous les remettons au menu du CT du 4 octobre.

Il est évident que la question de la mobilisation des personnels est décisive si on veut obtenir des avancées et des améliorations sociales.



Union Interfédérale des Transports

UIT CGT - 263, rue de Paris – Case 571 – 93515 Montreuil Cedex
TEL: 01 48 18 87 07 - FAX : 01 48 57 80 90 - E- mail : uit@cgt.fr

**Les transports sont au cœur des changements voulus par les salariés.
D'où l'importance de se mobiliser et d'agir dans les entreprises de transports, sur les lieux de travail – dans le privé comme dans le public.**

Il est important, dans cette période, de créer les conditions d'être plus forts dans les entreprises pour gagner des changements maintenant.

Beaucoup dépendra des rapports de forces internes dans les entreprises si nous voulons que les actions du gouvernement aillent dans le bon sens.

Il n'y aura pas d'avancées significatives pour les salariés des transports dans leur diversité si nous n'en faisons pas une question quotidienne et concrète, y compris par des mobilisations dans les entreprises et les territoires.

*... sans des ruptures avec les politiques menées jusqu'ici et avec les réformes imposées aux salariés en dehors de toute démocratie sociale ;
....sans le rapport de force des salariés et des citoyens, face au patronat qui ne va pas rester inerte ;
il n'y a pas d'issue sociale !*

Droit de GREVE

Le gouvernement précédent a cherché à museler les salariés qui souffrent de sa politique et revendiquent pour améliorer leurs conditions sociales.

Le gouvernement a culpabilisé, chaque jour un peu plus, les salariés sur le coût du travail « trop cher », le temps de travail, les 35 heures avec le souci de, toujours mieux, satisfaire le patronat qui mène une bataille pour réduire au minimum le code du Travail. La violence faite au monde du travail est inacceptable !

Et, pendant ce temps, la précarité se généralise et un nombre de salariés, sans cesse croissant, est en situation de pauvreté pendant que les conditions de travail se détériorent. D'où les ripostes qui se multiplient pour des augmentations de salaires, l'amélioration des conditions de travail, l'arrêt des suppressions massives d'emplois et le secteur des transports –comme tous les autres- n'échappe pas à cette politique de régression sociale.

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle loi a été votée en début 2012 (loi DIARD), en procédure d'urgence. Cette Loi vise à réduire le droit de grève dans l'aérien touchant ainsi des salariés d'entreprises privées !

Cette nouvelle attaque conforte nos propos de 2007 lorsque nous affirmions que « l'attaque portée aux droits

de grève dans les transports publics terrestres était une première étape et que le Patronat et ses serviteurs ne s'en tiendraient pas là ». Nous en avons la démonstration, ce qui nous fait dire que, demain, le patronat qui n'a pas changé d'objectif depuis le changement de Gouvernement, cherchera à ce que ces dispositions puissent toucher tous les salariés.

D'ailleurs, ils ont profité de cette nouvelle attaque dans l'aérien pour modifier la loi d'août 2007 en interdisant à chaque salarié de se rétracter plus de 24h après avoir déclaré leur intention de faire grève sous peine de pouvoir se faire sanctionner.

Cet amendement démontre à quel point tant dans la loi de 2007 que dans celle de 2012, il n'y a aucune ambition d'améliorer le dialogue social avec de véritables négociations, et de faire baisser la conflictualité, mais bien d'attaquer, frontalement, une liberté pour chaque salarié.

On le voit, tous les salariés sont concernés d'où la nécessité d'agir tous ensemble pour remettre en cause ces lois scélérates : Rappelons que le SENAT s'est opposé à cette nouvelle mesure antidémocratique ! En deuxième lecture, l'Assemblée Nationale a voté ce texte.

La CGT est intervenue auprès du nouveau Ministre des Transports pour exiger l'abrogation de ces dispositions « sarkoziennes », en totales contradictions avec les propos du Président de la République sur le dialogue social qu'il veut institutionnaliser.

Les salariés du transport sont déterminés pour un véritable changement en matière de politique salariale et de conditions de travail.

Salaires, pouvoir d'achat, carrières et conditions de travail se sont considérablement dégradés ces dernières années, les services publics ont été affaiblis, privatisés et éclatés. C'est pourquoi il nous faut réaffirmer qu'un véritable changement passe par l'augmentation des salaires, la création d'emplois, la reconnaissance et la valorisation du travail, de son contenu et de sa finalité.

Aujourd'hui, avec les **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)**, les OS sont censées négocier sur les niveaux de rémunération et notamment sur les organisations de travail... Les éléments de négociation existent ; les conventions collectives, statuts et le code du travail... pourtant le patronat cherche à déroger à tout ce qu'il peut, au motif de la sauvegarde de l'activité et de l'emploi. C'est-à-dire recherche une plus grande flexibilité à la fois sur l'organisation du travail, les horaires et les rémunérations. Son objectif c'est de faire sauter certains verrous pour les garanties sociales, à savoir le contrat individuel de travail sur lequel a été recruté le salarié, sous couvert d'accord collectif. **La CGT réfute cette logique selon laquelle la dégradation de l'emploi serait liée au fait que les salariés n'accepteraient pas les souplesses exigées par l'employeur.**

Pour faire face à la précarisation qui se généralise dans les contrats de travail, il faut imposer aux employeurs une autre politique salariale et sociale dans les entreprises. A commencer par une indexation automatique des minimas de branche dès lors qu'il y a une revalorisation du SMIC, là aussi très insuffisante à travers un coup de pouce de + 0,6% au-delà de l'inflation, mise en place par le nouveau Gouvernement en juillet dernier et frôlant la dérision.

La CGT exige une règle pour que les branches soient à jour et qu'il y ait une revalorisation de l'ensemble des grilles de salaires (valeur du point d'indice) et des niveaux de rémunération sinon c'est le phénomène, bien connu des salariés, de l'écrasement des premiers niveaux de rémunérations.

Dans les transports, les salaires sont au plus bas.

Dans le transport aérien, à la NAO, la direction n'a fait aucune proposition et va jusqu'à prétendre que le cumul des évolutions des primes et des glissements de carrière font le compte ! Par contre, elle est à l'œuvre pour mettre en place son plan d'économies drastiques des emplois (-5214) accentuant encore la productivité des salariés, un plan que combat la CGT, tout en refusant de signer le plan « transform ».

A la SNCF, c'est 0% d'augmentation -dès le début de l'année- accentuant encore plus la perte de pouvoir d'achat et toujours pas de négociation salariale 2012

arrêtée, comme l'exigent les cheminots avec la CGT.

Dans le TRM, c'est une baisse de salaire horaire pour les ouvriers et une baisse du salaire moyen par tête avec une précarisation de l'emploi.

La situation est similaire dans **les TU** où, là aussi, le pouvoir d'achat stagne avec dénonciation, par les directions, des accords d'entreprises.

Dans la branche des sociétés d'autoroute, privatisées depuis 2005, alors que les dividendes explosent (+ 65% sur les derniers 13 mois sur le dos des salariés et des citoyens !), les effectifs baissent et les 1^{ers} coefficients sont inférieurs aux SMIC.

Il est éclairant, également, de mesurer l'effet cumulé depuis le 1^{er} janvier 2000 de la **dégradation du pouvoir d'achat des agents de l'Etat** ; en mars 2012 le point d'indice a décroché de 13% par rapport à l'inflation !

L'augmentation générale des salariés est une priorité, une urgence pour les salariés, mais les intentions du gouvernement sont autres, préférant rester caler sur la compétitivité –dits accords compétitivité emplois- si chers au Patronat.

La CGT exige un véritable changement en matière de politique salariale, ce qui impose de sortir d'une nouvelle phase d'austérité pour relancer l'économie et l'emploi.

Ensemble, agissons avec la CGT pour un SMIC à 1700€, point de départ de toutes les grilles, afin de mettre en œuvre une véritable politique salariale pour vivre dignement.

L'EMPLOI DANS LES TRANSPORTS : ... Une hémorragie qu'il faut stopper !

On espère sortir d'une période pendant laquelle les employeurs ont obtenu de plus en plus de facilités pour faire pression sur l'emploi afin de maintenir la rentabilité financière de leurs entreprises même si les TPE et PME n'en ont pas toutes profité, et enfermer les salariés dans la logique infernale « *pour que l'emploi progresse, il faut contenir les salaires ou aller vers plus de flexibilité du marché du travail* », le rêve le patronat ! **La CGT demande, depuis longtemps, une remise à plat de l'ensemble des aides publiques et exonérations en tous genres, accordées aux entreprises dans le secteur des transports notamment routier et maritime. Les exonérations de cotisations sociales patronales et défiscalisations s'élèvent à plusieurs centaines de millions d'€, sans que cela ne serve à l'amélioration de l'emploi et ni à la revalorisation du travail.**

La saignée des emplois est le choix des directions d'entreprises qui privilégient le profit à court terme au lieu d'investir dans l'appareil industriel, les innovations et formations des salariés ; c'est même l'accélération des plans de licenciement depuis l'élection présidentielle et la liste noire des emplois supprimés ou en prévision ne cesse de

s'allonger (80 000 d'ici la fin 2012).

Les ruptures conventionnelles ont été largement utilisées quand elles permettaient de contourner les PSE.

Pour les entreprises de transport, après la liquidation de SEAFRANCE pour le transmanche sur le détroit du Pas de Calais, c'est NOVATRANS (environ -300), opérateur national ferroviaire du transport combiné rail route pour transporter les semi-remorques, caisses mobiles et conteneurs maritimes et fluviaux qui est menacé de disparition, c'est aussi la disparition de **SERNAM-ASTER** pour la messagerie (-1440) et AIR France pour le transport aérien court, moyen et long courrier (- 5124) et la restructuration de son pôle régional (en grève en juillet).

La CGT dénonce la responsabilité de l'Etat, en partie actionnaire dans plusieurs de ces entreprises ou propriétaire comme pour la SNCF (- 3000 cheminots à statut en trois ans essentiellement du fret).

La CGT revendique des mesures urgentes pour que soit stoppé les licenciements boursiers qui réalisent des bénéfices et distribuent des dividendes.

Pour cela, la CGT considère que la priorité est de donner de nouveaux droits et pouvoirs aux salariés dans les entreprises en particulier un droit suspensif sur les plans de licenciement et de restructuration. Il faut permettre aux salariés de contester le bien fondé économique de certains licenciements, pour cela il faut des moyens, les pouvoirs publics ne peuvent pas rester indifférents.

La CGT exige l'arrêt de la RGPP, dans la fonction publique et établissements publics, et que soient déterminés des moyens financiers et humains nécessaires pour répondre aux besoins de missions de services publics.

CONCURRENCE ENTRE LES MODES ET LES SALAIRES DU TRANSPORT, LA PRATIQUE DU LOW-COST (BAS COÛTS) QUI SE GENERALISE DANS TOUS LES MODES DU TRANSPORT VOYAGEURS, SONT LES LOGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION DU SYSTEME DE TRANSPORT ET DE L'AMPLIFICATION DU DUMPING SOCIAL QU'IL FAUT COMBATTRE EN FRANCE ET A L'ECHELLE EUROPEENNE.

La CGT s'oppose à la perspective de l'ouverture à la concurrence des TER et TET en France.

Le lancement de « SPEED » ligne d'autocar longue distance (Paris, Londres, Bruxelles et Amsterdam..) par la SNCF dès le 27 juillet (réservation par internet IDBUS) est à combattre pour ce qu'il est, un transport public routier en substitution au train trop cher pour les gens à modestes ressources.... et le projet du TGV low-cost dit « ASPPARTAM » vient là aussi mettre à mal le cadre social des cheminots sous prétexte d'abaissement des coûts salariaux....à la recherche d'une généralisation d'un cadre social harmonisé faisant perdre aux cheminots les garanties de leur système de protection sociale, de déroulement de carrière et de conditions de travail, pourtant nécessaire pour assurer un service public de qualité et en toute sécurité.

LA CGT CONTESTE CES CHOIX ET PROPOSE :

Reconquérir le service public de voyageurs !

Nous avons besoin d'un grand service public de transport. Les politiques de libéralisation l'ont mis à mal. Il faut le reconquérir comme outil d'égalité de traitement de tous les citoyens.

Le financement du domicile/travail par l'employeur doit permettre un plus grand usage de transport collectif ; c'est un droit et c'est dans la Loi et le Code du travail.

Les conditions sociales des salariés du transport sont négligées, l'environnement et l'écologie sous-estimés : objectifs financiers et rentabilité dominant. Les salariés sont, de plus en plus, dans l'angoisse des appels d'offres. La mise en concurrence des salariés entre eux est facteur de réduction de la qualité et de la sécurité.

La CGT Propose de créer un pôle public national de transport public :

Il doit regrouper tous les opérateurs de transport de voyageurs pour leur imposer des orientations industrielles à finalité sociale et non de pertinence financière. Etre gouverné démocratiquement et imposer des règles et obligations de services publics uniformes pour tous :

- **Des obligations sociales, environnementales et de qualités fortes** dans les cahiers des charges d'appels d'offres et dans les contrats de transport, en application de la loi sur la continuité du service public de transport d'août 2007.
- **Le renforcement des conventions collectives, des statuts, de la réglementation du travail.**
- **Des garanties de maintien de l'emploi** en cas de changement d'opérateur.

Financer et maîtriser publiquement les infrastructures et le système de transport, c'est possible immédiatement !

- La transparence sur les négociations de contrats entre les autorités organisatrices et les entreprises de transport. Et l'implication des représentants des salariés dans une concertation entre toutes les parties afin de vérifier la compatibilité des clauses du contrat envisagé avec le niveau social et d'emploi. Les CE et CHSCT doivent avoir droit de regard, leur mot à dire et droit d'alerte.

Pour rompre avec les logiques de concurrence dans les modes de transport marchandises, la CGT propose :

- Que la puissance publique reprenne la main sur l'organisation du système, qu'elle édicte et impose des règles fortes pour faire du transport routier marchandises l'indispensable complément des autres modes, en organisant le système multimodal de transport en réponse aux besoins de la société et du développement durable. Plutôt que de diaboliser le routier, la CGT propose de le valoriser pour sortir du dumping social, tarifaire et écologique.
 - D'imposer la tarification du fret à son juste coût afin de financer le niveau social. Les chargeurs et logisticiens peuvent et doivent payer. Tarifier le transport à son juste coût doit aussi aider à orienter les productions sur des circuits courts, à produire plus sur les lieux de consommation donc réindustrialiser.
 - De repositionner le rôle du transport routier, d'en profiter pour revoir, enfin, l'organisation, le temps et les conditions de travail et de vie de son salariat très exploité. C'est nécessaire pour revaloriser ses métiers, reconnaître leur qualification et leur pénibilité.
 - D'en finir avec une concurrence qui se nourrit de l'opposition entre salariés de la route, du rail, du fleuve et de la sous-traitance.
 - De conditionner aussi les aides publiques aux entreprises industrielles, de la distribution, de la logistique ... à un usage d'un mode de transport vertueux, lorsqu'il en existe à leur disposition.
 - De déclarer d'intérêt général le fret ferroviaire, fluvial et maritime.
- L'actualité le montre : le fret ferroviaire est un enjeu de société considérable ! Il justifie un véritable débat public qui implique les citoyens.

La CGT propose :

- La création d'un pôle financier public composé des organismes et entreprises bancaires ou financières comme la Caisse des Dépôts et Consignation, la Banque de France, la Banque Postale, la Caisse d'Épargne ... ;
- De réorienter ainsi les financements, l'utilisation des richesses mais aussi de l'épargne, vers l'investissement pour une finalité sociale et un développement humain durable en lieu et place de la spéculation financière ;
- De mobiliser de nouvelles ressources, dans chaque région, en créant des fonds régionaux pour le développement solidaire des territoires ;
- De mettre à contribution ceux qui profitent en territoire des équipements publics et du transport (industrie du tourisme, grande distribution ...).
- De généraliser le versement transport, taxe sur les entreprises pour qu'elles participent au financement des équipements transports et d'élargir son assiette et sa vocation jusqu'à l'échelon régional ;
- De réformer la fiscalité du transport avec prise en compte des coûts externes, aujourd'hui à charge de la collectivité (pollution, nuisances, infrastructures, accidents ...) au travers, notamment, de la taxe poids lourds (euro vignette) qui doit être mise en place en 2013.

LA CGT APPELE L'ENSEMBLE DES SALARIES DES TRANSPORTS A S'EMPARER DE CES PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS POUR CREER LES CONDITIONS D'UN PUISSANT RAPPORT DE FORCES, DES MOBILISATIONS AFIN DE CONTRAINDRE GOUVERNEMENT ET PATRONAT A UN VERITABLE CHANGEMENT DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE DANS LES TRANSPORTS



BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

ENTREPRISE :

Tél. : e-mail :

→ LA NVO SPÉCIAL RENTRÉE

parution 7 septembre 2012

→ UN DOSSIER :

Les suites de la conférence sociale

Votre
numéro
à 2,50€

~~au lieu
de 3€~~

PASSEZ
VITE
COMMANDE



→ UN GRAND ENTRETIEN AVEC BERNARD THIBAUT

→ Les luttes de l'été en images

www.nvo.fr

BON DE COMMANDE (3474)

| RÉF | PRIX | QUANTITÉ | TOTAL |
|-------------------------|----------|----------|-------|
| NVO 3474 | 34742012 | 2,50€ | |
| Abonnement annuel NVO | 60€ | | |
| Montant de la commande: | | | |

SOCIÉTÉ
NOM*
PRÉNOM*
N°* RUE*
CODE POSTAL* VILLE*
N° TÉL.
MAIL*

Possibilité de s'abonner sur www.nvo.fr

Ce numéro est servi aux abonnés. Les invendus ne sont pas repris

* Champs obligatoires

Merci de renvoyer votre bon de commande accompagné de votre règlement par chèque N°
à l'ordre de la NVO, à:

Nouvelle SA la Vie Ouvrière case 600 - 263 rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex
0149886960 - 0149886850 par téléphone ou par fax: 0149886866